

**2 Politique**

**Sénat**

**Mpouho Epigat défend le nouveau Code sur l'aviation civile**

**Christian G. KOUIGA**  
Libreville/Gabon

**LE** ministre des Transports, Ernest Mpouho Epigat, était, avant-hier, au palais Omar Bongo Ondimba, siège du Sénat, pour présenter et défendre, devant les sénateurs, le projet de loi portant Code de l'aviation civile en République gabonaise. Il s'agit d'un nouveau texte législatif dont la codification de l'ensemble des règles et normes prescrites par les réglementations nationales et internationales, était devenue nécessaire, eu égard aux évolutions et autres mutations en cours ou déjà apportées dans ce secteur très sensible. Selon le ministre, la finalité du nouveau Code est de permettre au Gabon de remplir convenablement ses engagements internationaux en considération de l'audit de la supervision de la sécurité aérienne, commis par l'Organisation de



Photo : Gaston Ngoubill

**Le ministre Ernest Mpouho Epigat, lors de son passage devant les sénateurs .**

l'aviation civile internationale en 2007. Au terme de celui-ci, l'OACI avait recommandé la mise à jour du dispositif législatif national. C'est dans ce souci que le gouvernement gabonais a jugé utile d'adapter la loi n°7/65 du 5 juin 1965 portant Code de l'aviation civile aux réalités actuelles (densification du trafic aéronautique) et autres exigences

(renforcement des mesures de contrôle et de sûreté) en dépoussiérant l'ancien texte. Le nouveau texte soumis à l'attention des sénateurs vise : *"la présentation du système des règles fondamentales de l'aviation civile de manière cohérente et transparente aux opérateurs de l'industrie, aux usagers, aux consom-*

*teurs et agents et organismes de l'Etat chargés de l'administration de ce secteur". Et la "Codification des règles du domaine de l'aviation civile, et leur rassemblement, dans un recueil unique et structuré, de manière à faciliter la consultation, la compréhension, l'application et leur mise à jour continue".* Le projet de loi se propose ainsi, d'une part, de refon-

dre la loi n°7/65 du 5 juin 1965 de manière à en combler les lacunes et à en corriger les inadaptations et, d'autre part, de procéder aux harmonisations nécessaires avec les prescriptions des conventions internationales et des règlements communautaires, en introduisant, en droit interne, les règles de droit international découlant de ces actes.

Notons que le projet soumis apporte des innovations sur le principe de transaction, l'érection de l'administration aéronautique en qualité de partie jointe au ministère public et enfin la défense faite au juge de prononcer des amendes d'un montant inférieur à celui proposé par l'administration en cas de transaction non aboutie.



Photo : Aristide Moussavou

**Vue partielle des sénateurs lors de l'audition du ministre des Transports.**

**Point de presse du Président du Parti social démocrate (PSD)  
Maganga Moussavou dénonce la violation de la loi électorale**

**C.G.K**  
Libreville/Gabon

**LE** président du Parti social démocrate (PSD) Pierre-Claver Maganga Moussavou a donné un point de presse, hier, au siège de son parti. La déclaration du président en exercice de l'Union des forces pour l'alternance (UFA) a porté sur un certain nombre d'interrogations visant directement le ministre de l'Intérieur, Pacôme Moubet, lequel, selon lui, invite les partis politiques confondus à prendre part à une

réunion qu'il présidera le 2 octobre prochain à son cabinet, et qui portera sur la révision annuelle de la liste électorale. Dans son franc-parler habituel qui frise la provocation, il a salué, une once d'ironie en avant, la "promptitude" avec laquelle le nouveau locataire de l'Avenue de Coindet s'est saisi du dossier portant révision de la liste électorale, mais non sans soulever, en direction du membre du gouvernement, quelques questions qui pourraient, pourquoi pas, dominer les débats lors de la réunion annoncée.

La première question qu'il soulève est celle-ci : *"Pourquoi, depuis 2014, n'a-t-on pas procédé à la révision de la liste électorale conformément à la loi ?"* Pierre-Claver Maganga Moussavou répond à sa propre question en estimant, selon lui, que cette situation est une violation délibérée de la loi électorale. *"Comment doit-on réviser une liste électorale biométrique sans interconnexion qui éviterait les inscriptions multiples ?"* Enfin, *"Comment contrôle-t-on les inscriptions frauduleuses opérées par certains pédégistes à domicile à l'aide des*

*kits mis à leur disposition ?"* Pour le maire de la commune de Mouila, probable candidat à la Présidentielle de 2016, la *"démocratie n'est pas un sujet de négociation, mais doit être un besoin naturel comme respirer l'air pur. C'est seulement lorsque cet air est menacé de pollution que l'alerte est donnée, que des réunions sont organisées aux fins de trouver des solutions pour la survie de tous"*. Il serait surpris de constater que la démocratie est de plus en plus *"galvaudée"* dans notre pays et que celle-ci soit désormais assujettie



Photo : C.O.

**Le président du PSD, Pierre Claver Maganga Moussavou.**

à l'argent, la ruse et à la duperie que lui imposent, selon lui, certains maillons au pouvoir. Pis, que la *"fraude"* soit érigée en *"système de gouvernance"*.

**Communiqué de la présidence en exercice de la CEEAC sur la reprise des violences en Centrafrique**

La Présidence en exercice de la CEEAC a appris avec stupéfaction la reprise des violences en République Centrafricaine à un moment où les Autorités de Transition et la Communauté internationale s'activent à prendre toutes les dispositions nécessaires pour que le chronogramme des élections soit respecté. La Présidence en exercice de la CEEAC condamne avec véhémence ces actes de violence perpétrés depuis le samedi 26 et le dimanche 27 septembre 2015, qui ont causé de nombreuses pertes en vie humaine et de nombreux blessés parmi les populations civiles, alors que le niveau d'insécurité a drastiquement diminué à Bangui et dans le reste du pays. La Présidence en exercice de la CEEAC présente ses condoléances aux familles des victimes. Elle invite les Parties prenantes au processus de sortie de crise en RCA au calme et à plus de retenue, et à privilégier le dialogue et la concertation pour sauvegarder les acquis obtenus jusqu'ici dans le retour à la paix et la stabilité, grâce aux sacrifices et efforts de la Communauté internationale, et des acteurs nationaux. Elle met en garde les auteurs et les insti-

gateurs des exactions commises et se dit disposée à prendre toutes les mesures appropriées pour qu'ils répondent de leurs actes devant les tribunaux internationaux. La Présidence en exercice de la CEEAC réitère son ferme soutien au Chef d'Etat de Transition, à toutes les institutions de Transition et s'engage à renforcer la coopération de la CEEAC avec l'UA, l'UE, l'ONU et tous les autres acteurs internationaux concernés pour que la Transition se poursuive conformément au calendrier prévu. Pour protéger les populations civiles contre les actes de violence répétés des ennemis de la paix en RCA, la Présidence en exercice invite le Conseil de Sécurité de l'ONU à envisager de rendre plus robuste le mandat de la MINUSCA. La Présidence en exercice de la CEEAC invite la Communauté internationale à tout mettre en œuvre pour que les Autorités de Transition puissent organiser les élections avant la fin de l'année en cours et que la Centrafrique retrouve durablement la paix et la stabilité.

**Fait à Libreville, le 28 septembre 2015**

**Suite aux drames survenus à Libreville : réaction du Premier ministre, chef du gouvernement**

Les journées de samedi 26 et de dimanche 27 septembre 2015 ont été marquées par des faits divers particulièrement meurtriers. Il s'agit d'une part, de la découverte du corps mutilé d'une jeune fille au quartier cité Pompidou, dont la tête a été découverte à la décharge publique de Mindoube et d'un grave accident de circulation survenu au quartier Plein Ciel, sur la voie express et qui a fait six (6) victimes, la plupart appartenant à une même famille, d'autre part. Enfin, deux (2) jeunes compatriotes, frères biologiques, ont succombé à un éboulement dans la commune d'Owendo. Profondément attristé par cette série d'évènements tragiques enregistrés à Libreville, je tiens à adresser, en mon nom personnel et au nom du gouvernement, mes sincères condoléances aux familles si cruellement éprouvées, et à les assurer de notre soutien en cette douloureuse circonstance. En ce qui concerne tout particulièrement le meurtre perpétré sur la jeune fille, le gouvernement a tout mis en œuvre, avec détermination, en rapport avec les autori-

tés judiciaires, afin que les auteurs et les complices éventuels de cet acte odieux soient retrouvés dans les plus brefs délais et punis avec la plus grande rigueur, conformément aux textes en vigueur. A ce jour, l'enquête a énormément évolué. Au plan de la sécurité routière, les ministres en charge des Transports et des Travaux publics ont reçu instructions pour renforcer les campagnes de sensibilisation sur le respect du code de la route, tout en approfondissant la réflexion sur les mesures à prendre en vue de réduire la dangerosité de certains axes routiers, aussi bien pour les piétons que pour les automobilistes. Le gouvernement de la République, toujours soucieux de l'amélioration du cadre de vie des populations gabonaises réaffirme son soutien aux familles des victimes et invite l'ensemble de la communauté nationale et expatriée à la sérénité.

**Fait à Libreville, le 29 septembre 2015  
Le Premier ministre, chef du Gouvernement : Pr Daniel ONA ONDO**